



NEWSLETTER ANCESU

Place des ARM dans les CESU

L'ANCESU se félicite de la reconnaissance des ARM, demandée de longue date, comme professionnels de santé.

L'ANCESU préconise d'intégrer encore davantage les ARM dans les équipes pédagogiques des CESU, en les invitant à suivre des formations en pédagogie, pour enseigner dans leur domaine de compétence, notamment pour être tuteurs de stagiaires ARM, formateurs par la simulation en régulation ou formateurs SSE.

L'activité professionnelle des ARM ne leur donnant pas l'opportunité de pratiquer tous les gestes et soins enseignés en FGSU, l'ANCESU déconseille la participation des ARM en tant que formateur habilité à l'enseignement des GSU1 et 2.

Validité des AFGSU prolongée

Vous êtes nombreux à nous solliciter pour la prolongation de la validité des AFGSU qui sont arrivées à échéance lors de la pandémie à la COVID 19. Vous trouverez les réponses dans le communiqué ANCESU d'avril 2021 et dans un mail que nous vous avons adressé le 11 mars 2022.

Il faut faire référence aux arrêtés du 12 avril 2021 et du 16 février 2022 (adaptation des formations COVID-19).

Les AFGSU niveau 1 et 2 validées ou revalidées en **2016**, **2017** et **2018** sont valables respectivement jusqu'en **2022**, **2023** et **2024** (de mois à mois)

Pour les AFGSU validées ou revalidées à partir de **2019**, la validité des 4 ans redevient la règle.

Nouveaux actes ambulanciers – Des questions ... des réponses !

Vous avez vu paraître le 31 octobre 2022 l'[arrêté](#) relatif à la formation aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente.

Vous êtes nombreux à avoir débuter cette formation dans vos CESU et plusieurs questions nous ont été posées.

- Qui fournit et gère les médicaments et le matériel spécifique (ex : scope) utilisés dans la cadre de la formation des ambulanciers ?

Les ATSU ou les sociétés d'ambulances privées doivent se mettre d'accord avec les SAMU départementaux sur les médicaments et le matériel spécifique qui seront utilisés et achetés par ces sociétés. Les formes galéniques, les stockages, les renouvellements sont à organiser par celles-ci.

- Quels médicaments peut-on utiliser dans le cadre de la nouvelle formation des ADE ?

Dans le décret n° 2022-629 du 22 avril 2022 relatif aux actes professionnels pouvant être accomplis par des ambulanciers dans le cadre de l'aide médicale urgente :

- *Administration par voie orale ou intra-nasale de produits médicamenteux dans le respect des recommandations de bonnes pratiques des sociétés savantes, en présence d'un tableau clinique de :*
 - a) Overdose d'opiacés*
 - b) Douleurs aiguës*

→ Il existe plusieurs solutions pour pulvérisation nasale en récipient unidose.

- *Administration de produits médicamenteux par stylo auto-injecteur, en présence d'un tableau clinique de :*
 - a) Choc anaphylactique, lorsque la personne est un allergique connu ;*

→ Il existe plusieurs commercialisations d'adrénaline en stylo auto injecteur

- b) Hypoglycémie, lorsque la personne est un diabétique connu ;*

→ Il n'existe pas, en France à ce jour, de stylo auto injecteurs de Glucagon. En revanche cette molécule existe en solution administrable par voie intra nasale

- *Administration en aérosols de produits non médicamenteux correspond à l'administration de NaCl en aérosol*

- **L'aspiration endotrachéale** doit-elle être enseignée en FC des ADE ?

L'aspiration endotrachéale sur orifice trachéal cicatrisé et non inflammatoire est un acte pouvant être réalisé dans le cadre de l'activité professionnelle des ambulanciers participants à l'AMU.

Cet acte est enseigné en formation initiale dans le cadre du nouveau DEA (*arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'État d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier*

Bloc 1. – Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions

Module 3. Mise en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés et réajustement).

L'ANCESU a choisi d'inclure cet acte dans les objectifs de formation du déroulé pédagogique proposé pour la formation continue des ambulanciers même s'il ne fait pas partie de l'arrêté du 31 octobre 2022.

- Le **parcours de la formation** des nouveaux actes ambulanciers peut-il être adapté pour les ambulanciers de SMUR en poste ?

→ La signature de l'attestation est sous la responsabilité des IFA ou des CESU. **Le médecin responsable du CESU**, en lien avec les encadrants de proximité des ambulanciers SMUR, peut organiser une formation adaptée. Le texte ne précisant pas la forme et la durée de cette formation pour les ambulanciers SMUR, les CESU peuvent adapter le parcours au cas par cas.

Rappel : cette formation est couplée à une réactualisation GSU 2 si celle-ci est en cours de validité à l'inscription.

Une application Web pour vous et par vous

Le travail sur l'application ANCESU en partenariat avec 360 medics avance.

L'application va permettre d'harmoniser et de faciliter l'accès aux messages clés post formation pour l'ensemble de nos apprenants.

Vidéo, présentations commentées et posters sont les 3 types de présentation qui ont été retenus par l'ANCESU. Les supports pourront être actualisés à tout moment.

La participation des CESU est **essentielle** pour mener à bien ce projet.

Nous vous rappelons que nous attendons vos travaux ou vos supports déjà existants ou fabriqués pour cette application avant le 20 mars 2023.

Des rencontres à venir

1 – Webinaire d'actualités des CESU : lundi 13 mars de 9h à 12h

Pour faire le trait d'union entre les journées de rencontre nationale des enseignants de CESU et les colloques nationaux, nous avons pris l'habitude de nous retrouver sur un webinaire pour parler de nos actualités.

Bloquez dans vos agendas le **lundi 13 mars 2023 de 9h à 12h**.

2 – 30^{ème} colloque national des CESU à Rennes les 8-9-10 novembre 2023

On n'a pas tous les jours 30 ans !

L'équipe du CESU de Rennes et l'ANCESU s'activent pour faire de ce moment un rendez-vous mémorable !

« Odyssée en pédagogie : voyage au centre des apprentissages »

Rien de tel que de fêter ça tous ensemble dans ce lieu magnifique du Couvent des Jacobins à Rennes.

Pré-programme et inscription disponible au 20 février : <https://rencontres-ancesu.fr/>

Pour finir ...

Toute l'équipe de l'ANCESU reste à votre entière disposition pour vous faciliter la vie. Nous vous rappelons que le début d'année rime avec **bilans des CESU** et que nous attendons avant la fin du mois de février votre bilan de l'année 2022.

Le bilan vierge est à votre disposition [ici](#)

Enfin, vous avez envie d'organiser une **journée nationale** de rencontres des enseignants ou un **colloque national** dans votre CESU, dans votre ville. Envoyez-nous votre candidature au plus vite afin de programmer nos prochaines rencontres.